

Cfdt:

Le télétravail « Non négociable » ?



Les impositions de M. MITTAL (à 1 jour de TT) s'accompagnent d'arguments bien creux qui ne convainquent personne. Notre vieille Entreprise manufacturière ne pourrait donc pas accéder à ce monde du travail meilleur, basé sur la confiance, l'autonomie dans un environnement de travail plus épanouissant et durable !

Selon RANDSTAT dans sa dernière étude, les salariés qui le revendiquent ne seraient pourtant pas disposés à s'en passer...

...la question du télétravail est devenue brûlante, au point de devenir source de démission en cas d'exigence de l'employeur de retour sur le lieu de travail. 24 % des travailleurs en France et 37 % dans le monde seraient prêts à claquer la porte en cas de demande de passer plus de temps au bureau.

Ils sont même près de 40 % (en France comme à l'international) à **juger le travail à distance « non négociable »**.

Que le télétravail (TT) ne soit pas possible pour tout le monde, ni de manière imposée ou de façon uniforme, chacun l'avait compris. C'est d'ailleurs ce qu'organisait, plutôt bien notre accord d'entreprise.

Mais à l'inverse, que M. MITTAL seul bien-pensant dans cette entreprise et conformiste d'un productivisme dépassé, attaque le TT de la sorte, en dit long sur nos modes de gouvernance !

Invoquer les vertus du « plus de collaboratif » et « d'échanges informels autour de la machine à café », ne fait plus illusion. Commençons par redéployer le PARTICIPATIF et mettre en œuvre le DIALOGUE PROFESSIONNEL dans les ateliers pour resserrer les rangs et retrouver de l'efficacité.

**Pour la CFDT la position est ferme en matière de télétravail.
Nous ne signerons rien en dessous de 2 jours de TT / semaine,
qui est aussi la moyenne constatée sur ces 3 dernières années.**

N'hésitez pas à contacter vos représentants Cfdt au 04-42-47-29-81
fo.cfdt@arcelormittal.com www.cfdt-metallurgieprovence.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS